

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Tous les médecins et toutes les personnes œuvrant dans l'établissement

DATE : Le 2 novembre 2020

OBJET : Rappel des bonnes mesures pour le port du masque de procédure et de la protection oculaire lorsque requis

Nous vous rappelons l'importance de bien porter le masque de procédure et la protection oculaire dans le but de limiter la propagation de la COVID-19 entre travailleurs et nos usagers.

MASQUE DE PROCÉDURE

Principes de base : **Manipuler le moins possible** pour éviter de se contaminer les mains;
Manipuler avec des mains propres (hygiène des mains avant et après l'avoir placé, avant et après le réajustement, avant et après le retrait);
Retirer par les élastiques sans se toucher le visage.

BIEN LE PORTER : Dès l'entrée dans tous les établissements du CISSS de Chaudière-Appalaches (le couvre-visage n'est plus accepté);
En tout temps, avec le nez couvert.

IL FAUT LE REMPLACER : Si souillé;
En sortant d'un isolement gouttelettes contact avec protection oculaire, que ce soit pour un cas COVID suspecté ou confirmé* ou pour un autre isolement gouttelettes;
Avant la pause ou avant les repas.

POUR L'ENLEVER OU LE CHANGER : S'assurer d'être à deux mètres de quiconque;
Le changer pour boire avec hygiène des mains avant et après;
Le changer pour manger. Ne pas manger au poste de garde ou à moins de deux mètres des collègues;
Le remettre dès la fin du repas, même en restant à table.

PROTECTION OCULAIRE

Principes de base : **Manipuler le moins possible** pour éviter de se contaminer les mains;
Manipuler avec des mains propres (hygiène des mains avant et après);
Retirer par les montants sans toucher la surface avant.

IL FAUT LA PORTER : Lors d'un contact à moins de deux mètres avec un usager.
Pour un travailleur qui voit des usagers*, garder la protection oculaire lorsqu'entre
travailleurs (ex : au poste de garde) pour limiter la manipulation.
*un travailleur qui ne voit pas d'usagers n'a pas à porter la protection oculaire

IL FAUT LA GARDER : Au poste de garde pour les travailleurs qui voient des usagers ou lorsque vous écrivez des
notes;
Devant vos yeux en tout temps (pas sur les cheveux ni la visière vers le haut).

IL FAUT LA REMPLACER : Si souillée;
En sortant d'un isolement gouttelettes contact avec protection oculaire, que ce soit
pour un cas COVID suspecté ou confirmé*;
En changeant le masque de procédure pour le masque N95;
Avant la pause ou avant les repas.

AU RETRAIT : La placer dans un bac de récupération pour le retraitement lorsqu'applicable dans votre
établissement.

*Exception : dans une cohorte de cas positifs (zone chaude), il est permis de conserver le masque et la protection
oculaire lorsque non souillés et que l'on passe d'une chambre à l'autre sans retourner au poste de garde.

Le respect de ces recommandations est essentiel, des mesures de sanction pourraient être prises en cas d'écart.

Merci de collaborer à la sécurité de tous!

« Signature autorisée »
Sarah Masson-Roy, MD, FRCPC
Microbiologiste-infectiologue

« Signature autorisée »
Catherine Roy
Chef de service en prévention des infections

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger